



Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 28-août-2017

Date de révision : 05-avr.-2022

Version 2

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Produit n° 18452

Nom du produit Ghost Dye™ Red 780 Fixable Viability Dye

### Contient

Nom chimique dimethyl sulfoxide (95 - <100)	Numéro d'index Not Listed	N° CAS 67-68-5
--	------------------------------	-------------------

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Utilisation en recherche uniquement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur (Applicable uniquement dans l'UE) Cell Signaling Technology Europe B.V. Dellaertweg 9b 2316 WZ Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0019	Fabricant Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400
Website <a href="http://www.cellsignal.com">www.cellsignal.com</a>	
Adresse e-mail <a href="mailto:info@cellsignal.eu">info@cellsignal.eu</a>	

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

Europe 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**  
Attention

**Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Declaración (s) de Precaución**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

**2.3. Autres dangers**

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

Peut accélérer l'absorption de la peau d'autres matériaux. Une attention particulière est nécessaire lorsque des matières toxiques sont présentes dans le diméthylsulfoxyde en raison de l'absorption de la peau améliorée. Liquide combustible.

*Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16*

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**

Nom chimique	N° CAS	% massique	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
dimethyl sulfoxide	67-68-5	95 - <100	200-664-3	-	aucune donnée disponible

*Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16*

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Conseils généraux**

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin.

**Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Il n'est pas

## **18452 Ghost Dye™ Red 780 Fixable Viability Dye**

nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

**Protection pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, jet d'eau ou mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction déconseillés** Aucune information disponible.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éliminer les sources d'ignition. Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation comme réactif de laboratoire.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
dimethyl sulfoxide					TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m <sup>3</sup> Skin Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 320 mg/m <sup>3</sup>  H*
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
dimethyl sulfoxide				TWA 50 ppm ihō*	TWA 50 ppm TWA 160 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
dimethyl sulfoxide	H* TWA 50 ppm TWA 160 mg/m <sup>3</sup>	H* TWA 50 ppm TWA 160 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm STEL 320 mg/m <sup>3</sup>			

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité à protection intégrale Écran facial

**Protection de la peau****Protection des mains**

Gants imperméables.

**Autres**

Vêtements à manches longues. Tablier. Porter un vêtement de protection approprié. Bottes antistatiques.

**Protection respiratoire**

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141). Type A. (Aérosol). Respirateur avec filtre combiné pour vapeur / particules (EN 141). Type A/P2. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

**Aspect**

Transparent

**Couleur**

Incolore

**Odeur**

sulfureux(se)

## 18452 Ghost Dye™ Red 780 Fixable Viability Dye

<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion /congélation	16-19 °C	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	189 °C	Aucune information disponible
Point d'éclair	87 °C	coupelle fermée ASTM D 93
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur	0.55hPa (0.41 mmHg)at 20°C	Aucune information disponible
Densité de vapeur	2.70	Aucune information disponible
Densité relative	1.1 g/mL	Aucune information disponible
Solubilité		Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	-1.35	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	300-302 °C	Aucune information disponible
Température de décomposition	> 190°C	Aucune information disponible
Viscosité		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Non-explosif
Propriétés comburantes		Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>Réactions dangereuses</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Réaction exothermique possible avec des oxydants forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Protéger de la lumière.

### 10.5. Matières incompatibles

Chlorures d'acide. Acides forts. Agents réducteurs forts. Agents comburants forts. halogénures de phosphore.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

## 18452 Ghost Dye™ Red 780 Fixable Viability Dye

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
dimethyl sulfoxide	= 14500 mg/kg (Rat) = 28300 mg/kg (Rat)	= 40 g/kg ( Rat )	> 5.33 mg/L ( Rat ) 4 h

**Toxicité aiguë inconnue** le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets mutagènes</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Peut accélérer l'absorption de la peau d'autres matériaux. Une attention particulière est nécessaire lorsque des matières toxiques sont présentes dans le diméthylsulfoxyde en raison de l'absorption de la peau améliorée.

## **SECTION 12 : Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
dimethyl sulfoxide	EC50 12350 - 25500 mg/L (Skeletonema costatum) 96 h	LC50 34000 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 41.7 g/L (Cyprinus carpio) 96 h LC50 40 g/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50 33 - 37 g/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h	EC50 7000 mg/L (Daphnia species) 24 h

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** 100 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

## 18452 Ghost Dye™ Red 780 Fixable Viability Dye

Facteur de bioconcentration <1  
(BCF)

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau
dimethyl sulfoxide	-2.03

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobile.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Autres informations** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

### IMDG/IMO

- 14.1 Numéro ONU Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition des Nations Non réglementé unies  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e)  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)  
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non réglementé

### ADR/RID

- 14.1 Numéro ONU Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition des Nations Non réglementé unies  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e)  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

# 18452 Ghost Dye™ Red 780 Fixable Viability Dye

## IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

#### SEVESO -Information Directive

Ce produit ne contient pas de substances identifiées dans la directive SEVESO.

#### Inventaires Internationaux

TSCA 8(b)	TSCA 8(b)
DSL/NDSL	DSL/NDSL
EINECS/ELINCS	EINECS/ELINCS
ENCS	ENCS
IECSC	IECSC
KECL	KECL
PICCS	PICCS
AICS (Australie)	AICS (Australie)

#### International inventories legend

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Procédure de classification

Jugement expert et détermination de la force probante des données.

Date d'émission :

28-août-2017

Date de révision :

05-avr.-2022

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

## **18452 Ghost Dye™ Red 780 Fixable Viability Dye**

---

**de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**